



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.1/2004/16  
3 mars 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité agricoles

Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

Cinquantième session, 10-14 mai 2004, Genève

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HARMONISATION  
INTERNATIONALE DU CODAGE DES PRODUITS AGRICOLES**

**Note du secrétariat:** Le secrétariat présente ici le projet de rapport d'une réunion du Groupe de travail sur l'harmonisation internationale du codage des produits agricoles. Les membres du Groupe souhaiteront peut-être faire des observations supplémentaires.

## **Projet de rapport du Groupe de travail sur l'harmonisation internationale du codage des produits agricoles**

**Réuni à Bruxelles au siège d'EAN International, le 20 janvier 2004**

**Participants:** Communauté européenne, EAN International, Israël, Maroc, Royaume-Uni, secrétariat de la CEE/ONU, secrétariat de l'OCDE et Slovaquie.

Des représentants d'EAN International ont donné un aperçu de l'état du codage des produits agricoles, du point de vue de leur association. Ils ont rappelé que plus d'un million de membres dans 140 pays différents utilisent le système EAN d'identification des produits. Cinq milliards d'opérations de lecture optique par balayage sont effectuées chaque jour; 101 organisations membres d'EAN appliquent le système et s'en font l'agent partout dans le monde.

La situation en ce qui concerne les produits agricoles frais diffère selon qu'il s'agit de produits de marque ou non.

Les produits de marque sont identifiés comme n'importe quel autre produit et la traçabilité est en place. Les gros détaillants travaillent à une meilleure synchronisation commerciale dans le cadre de la Global Commerce Initiative (GCI).

La situation est différente dès lors qu'il ne s'agit plus de produits de marque. L'information à fournir varie d'un pays à l'autre – en Espagne, par exemple, il importe de savoir de quelle région les oranges proviennent et quelles en sont la variété et la taille exacte, tandis que dans d'autres pays on s'intéressera peut-être au pays – et non à la région – d'origine et on se contentera éventuellement d'indiquer si les fruits sont de petite ou de grande taille.

Il n'existe pas encore de système d'identification unique de ces produits.

L'existence d'un moyen d'identification unique et harmonisé à l'échelon international des produits agricoles simplifierait la tâche des producteurs, outre que cela serait nécessaire ou pourrait servir à des applications visant la sûreté alimentaire par la traçabilité, une synchronisation commerciale (outils de gestion de la chaîne d'approvisionnement) et la certification électronique des exportations.

EAN coopère avec différents groupes d'utilisateurs qui travaillent au codage des produits agricoles à l'heure actuelle dans le but de faciliter la mise en place d'un système unique et harmonisé à l'échelon international.

EAN a élaboré, de concert avec l'Association européenne des produits frais (FRESHFEL), la Produce Marketing Association (PMA) et EUREPGAP, les directives EAN relatives à la traçabilité des produits agricoles frais. EAN collabore avec de gros détaillants dans le cadre de la GCI et, en outre, a participé à l'élaboration de la codification des normes CEE-ONU pour la viande.

## **Débats et conclusions**

Le Groupe s'est penché sur le point de savoir si, et dans quelle mesure, il fallait faire intervenir à ce stade le secteur public dans ce processus mené par le secteur privé. Le Groupe a conclu que les débats tenus au cours des dernières années lui avaient suffi pour se faire une opinion à ce sujet et a estimé en conséquence que ses travaux étaient achevés.

Le Groupe souligne qu'il souhaiterait que le futur système de codage harmonisé permette des applications telles que la certification électronique des exportations. Il estime toutefois que, pour éviter tout chevauchement des activités, il faudrait contribuer aux travaux menés actuellement par des groupes du secteur privé, plutôt que de continuer à débattre de la question dans le cadre d'un groupe de travail de la CEE-ONU.

Le Groupe recommande à la Section spécialisée de confier au secrétariat le soin de suivre les travaux menés par les différents groupes du secteur privé, d'y contribuer en tant que de besoin et d'en rendre compte à la Section spécialisée chaque année.

-----